

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



6439



Distr.
GENERALE

E/CN.14/RES/228(X)
1 avril 1971

Original : ANGLAIS/
FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Dixième session

Conférence des ministres

Tunis, 8-13 février 1971

RESOLUTION ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE DES MINISTRES

228(X). Coopération monétaire et financière

La Conférence des ministres,

Consciente de l'importance du rôle des institutions monétaires et financières et de l'incidence considérable de leurs politiques et de leurs actions sur les perspectives générales de développement économique,

Reconnaissant la nécessité d'intensifier la coopération sous-régionale et internationale dans les domaines monétaires et financiers en vue d'assurer un progrès économique continu et intégré,

Convaincue de l'utilité qu'il y a pour les pays africains d'harmoniser au maximum leurs positions et leurs actions relatives aux questions monétaires et financières comme l'a recommandé la Commission dans sa résolution 207(IX) du 14 février 1969,

Se félicitant de la création de l'Association des banques centrales africaines, organisme qui favorise la coopération monétaire régionale,

1. Engage les Etats membres à profiter des réunions de l'Association, de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, du Fonds monétaire international, de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de la Banque africaine de développement pour se consulter et harmoniser leurs points de vue et leurs positions sur les problèmes monétaires internationaux;

2. Prie le Secrétaire exécutif de continuer, en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine à aider les délégations africaines et les représentants aux réunions des organisations intéressées en vue de l'harmonisation de leurs positions sur différentes questions;

3. Prie en outre le Secrétaire exécutif de continuer, en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine, à apporter son concours à d'autres organisations africaines pour la mise au point de positions communes sur les questions examinées aux réunions annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

163ème séance,
13 février 1971.